

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Enseignement privé FO ne signera pas l'accord de NAO

Des négociations sur la NAO entre le collège employeur et les organisations syndicales se sont tenues les 19 et 27 juin 2013. Un accord a été proposé par le collège employeur.

Cet accord intervient alors que le plus grand flou pèse sur la survie de notre convention collective, le collège employeur, après avoir dénoncé la convention collective en décembre 2012, exigeant de manière inacceptable que l'accord des 10 et 11 juin 2013 soit signé par tous les partenaires alors que les signataires représentent 95 %.

L'accord de NAO prévoit 0,8 % d'augmentation alors que l'accord sur la convention collective prévoyait 1,25 % ! L'augmentation est donc ridicule au regard de l'augmentation du coût de la vie (l'inflation cumulée depuis 2010 étant de 7,1 %), pour ne pas dire indécente !

FO demandait dans le cadre de la NAO 1,5 % d'augmentation, en plus des 1,25 % prévus par l'accord sur la convention collective.

Par ailleurs, la baisse de 0,3 % des cotisations de prévoyance n'entre pas dans le cadre d'une NAO. Les 0,3 % seront pris sur la réserve générale et cette mesure ne coûtera pas un centime à l'employeur.

De plus, en imposant d'intégrer la prévoyance dans le cadre des discussions sur la NAO, le collègue employeur entend donc à l'avenir faire un mélange des genres et compenser la baisse du pouvoir d'achat de ses salariés en ponctionnant dans les caisses de prévoyance.

Pour ces raisons, la FNEC FP FO ne signera pas les accords de NAO.

Montreuil, le 1^{er} juillet 2013